



APELE Nature Infos

Le journal des membres de l'Association pour la Protection de
L'Environnement de Lingolsheim et Environs
BP 50007 - 67381 Lingolsheim – Courriel : apele76@gmail.com - Tel 06 84 37 01 67

N° 51 – Novembre 2023

Environnement

Depuis le mois d'octobre, José DUBOIS, membre actif d'APELE Nature depuis plus de deux ans, est agréé en qualité de garde particulier de notre association. Par arrêté préfectoral il est qualifié pour « constater tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont la garde lui a été confiée », à savoir la surveillance des gravières et sablières situées à Lingolsheim et Holtzheim (Eurovia, SML, Oesch).

Il seconde ainsi Arnaud ZOTTNER, lui-même garde particulier de l'association depuis de nombreuses années. Tous deux sillonnent quotidiennement, Lingolsheim et ses environs afin d'informer les autorités compétentes (services techniques, gendarmerie...) de toute infraction et/ou atteinte à l'environnement.

Suite à l'article présentant notre association, paru dans le numéro 166 du journal municipal de Lingolsheim, Arnaud ZOTTNER a reçu plusieurs appels téléphoniques. L'un d'entre eux signalait des pneus en décharge sauvage sur la commune de Lingolsheim. Il en a informé la mairie qui a procédé à leur enlèvement. Un autre signalait une décharge importante de pneus avant le pont reliant Lingolsheim à Holtzheim. Arnaud ZOTTNER a contacté les services de l'Eurométropole qui ont procédé au nettoyage du site. En outre, il a procédé à plusieurs interventions dans la zone d'Entzheim pour cause de barbecues interdits.

Si vous constatez la présence d'une décharge sauvage (pneus, détritiques, matelas, vélos...) n'hésitez pas à contacter Arnaud ZOTTNER au 06 33 29 92 09. Il se rendra sur place pour constatation.

Aéroport de Strasbourg Entzheim

Petit historique :

- En 1975 des riverains de l'aéroport, et tout particulièrement ceux de Lingolsheim, excédés par le bruit incessant des Mirages de la base militaire d'Entzheim décident de se réunir en association : **le 29 avril 1976 création de l'A.P.E.L.E.**
- En vue de la création d'une Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport de Strasbourg - Entzheim l'A.P.E.L.E. a entrepris de nombreuses démarches auprès des autorités publiques. Les démarches aboutissent le 15 novembre 1985. La commission voit le jour. Actuellement Astride SCHMID et Michèle SPECHT SALOTTI y représentent notre association.

- **8 octobre 1998 : entrée en vigueur du 1^{er} Protocole d'Accord** réglementant les vols de nuit.
Les décollages sont interdits entre 23 h 30 et 6 h. En cas de retard pour un vol dont le départ est programmé avant 23 h 30, l'heure limite de départ est repoussée à 0 h.
Les atterrissages sont interdits entre 0 h et 6 h. En cas de retard pour un vol dont l'arrivée est programmée avant 0 h, l'heure limite d'arrivée est repoussée à 0 h 30.
- **Depuis septembre 1996 l'A.P.E.L.E. est membre de l'UFNASE** (Union Fédérale contre les Nuisances de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim). Actuellement Astride SCHMID et Michèle SPECHT SALOTTI représentent APELE Nature au comité directeur.
- **13 décembre 2019 : entrée en vigueur du nouveau Protocole d'Accord :**
 Les atterrissages sont interdits entre 0 h et 6 h.
Tout vol programmé en atterrissage avant 0 h peut atterrir quelle que soit son heure d'arrivée.
 Les décollages sont interdits entre 23 h 30 et 6 h.

Actualité :

Le 5 septembre 2023 s'est tenue la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Strasbourg Entzheim (CCE). Le point principal « Bilan des vols année 2022 et été 2023 » a fait l'objet de longs échanges entre la direction de l'aéroport et les associations.

Il s'avère que le respect du protocole d'accord signé en décembre 2019 n'est pas entièrement observé.

La plupart des retards proviennent de la compagnie espagnole VOLOTEA qui, ayant un avion basé à l'aéroport d'Entzheim, est obligée d'atterrir quelle que soit l'heure afin de pouvoir décoller à 6 h le lendemain.

Ainsi durant les mois de juin 2023 (17 retards), juillet (25 retards) et août (15 retards) ce sont les vols en provenance de Nice ou Bastia (programmés pour une arrivée à 23h45 ou 23h55) qui ont atterri après 0 h.

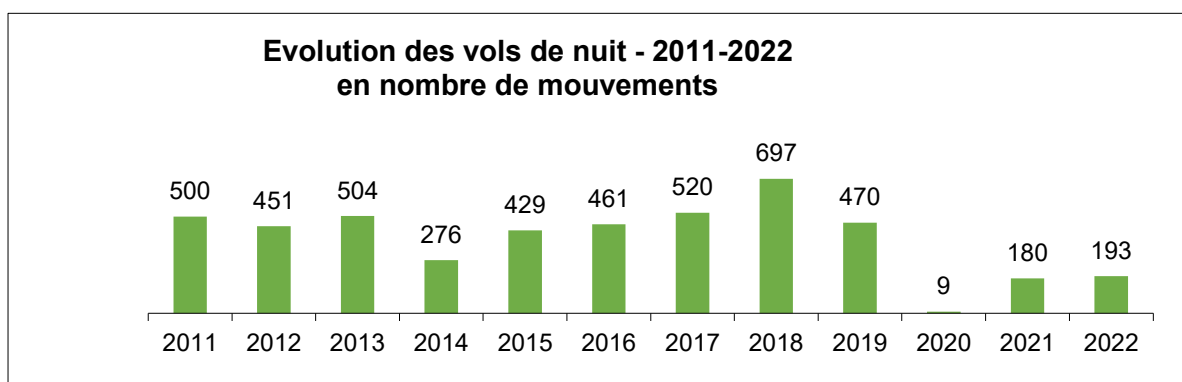
Actuellement la compagnie VOLOTEA (74 % du trafic de l'aéroport) dessert 22 villes dans l'hexagone (8 liaisons annuelles et 14 saisonnières) et va passer à 29 en 2024. Et à partir

du mois de novembre 2023 un second Airbus A320 VOLOTEA sera stationné la nuit à Entzheim ce qui laisse prévoir une augmentation de vols en retard. Nous avons demandé à la direction de l'aéroport de prendre contact avec le directeur de VOLOTEA afin qu'il revoie sa programmation en évitant un horaire d'arrivée au-delà de 23h30. A suivre ...

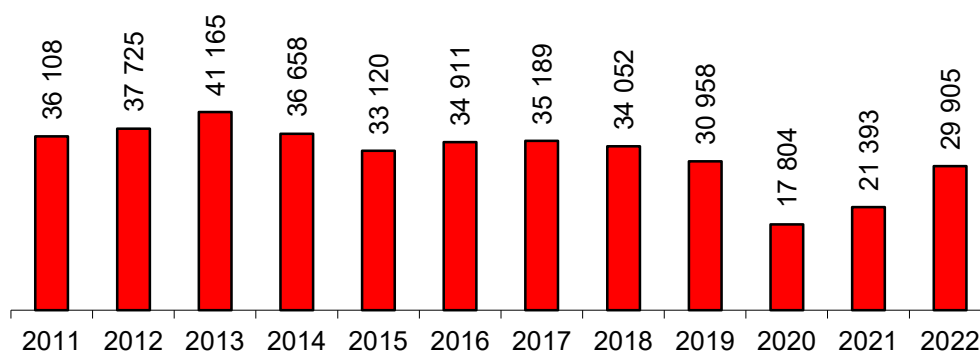
L'ACNUSA * (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires) considère que la régulation du nombre de départs dans la première heure qui suit la levée d'un couvre-feu ainsi que le nombre d'arrivées dans l'heure qui précède le début d'un couvre-feu est nécessaire. Elle évite que les compagnies basées (VOLOTEA à Entzheim) chargent de manière excessive leurs programmes de rotations journalières durant la saison estivale.

**Autorité administrative indépendante, composée de huit membres nommés en raison de leur compétence dans les domaines économique, juridique ou technique ou de leur connaissance en matière d'environnement, de santé humaine ou de transport aérien.*

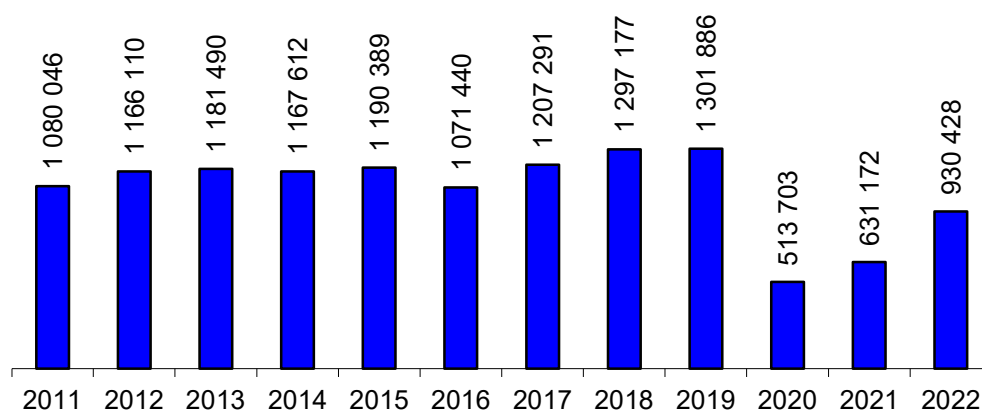
Quelques chiffres concernant le trafic de l'aéroport d'Entzheim :



Evolution du nombre de mouvements 2011 - 2022



Evolution du nombre de passagers 2011 - 2022



GRAND HAMSTER D'ALSACE

Dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA 2019-2028) en faveur du grand hamster, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a effectué le suivi des terriers de hamsters dans les zones de présence de l'espèce durant les mois d'avril et mai 2023.

En 2023, **802 terriers** ont été recensés sur **3 230 hectares de cultures favorables**. On entend par cultures favorables les cultures fourragères (luzerne et trèfle) et les céréales d'hiver (blé et orge) : les hamsters choisissent spontanément et pour une grande majorité d'aller dans ces cultures.

Dans le secteur Centre de l'aire de présence du grand hamster (entre Obernai et Geispolsheim),

l'espèce reste bien présente avec 410 terriers en 2023.

Avec 253 terriers en 2023, le secteur Nord (entre Ernolsheim-Bruche et Truchtersheim) représente désormais 32 % du nombre total de terriers en Alsace, 10 ans après le constat de la disparition du hamster dans cette zone.

Dans le secteur Sud, avec 133 terriers en 2023, les populations restent concentrées dans les communes d'Elsenheim et de Jepsheim.

3 230 hectares de cultures favorables ont été prospectés dans ces zones, sur 40 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

La profession agricole, le CNRS, les communes concernées, les associations de protection de

l'environnement (dont APELE Nature) ainsi que l'Etat et son opérateur l'OFB restent fortement mobilisés et poursuivent la mise en œuvre du PNA coordonné par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ce plan d'actions vise à préserver cette espèce emblématique et, par voie de conséquence, toute la petite faune de la plaine alsacienne.

Un habitat agricole favorable est constitué d'un maillage fin de parcelles avec des cultures diversifiées et une couverture du sol pendant la période d'activité du hamster (d'avril à septembre). En lien avec les services de l'OFB et de la DDT (Direction Départementale des territoires), des agriculteurs réunis en association

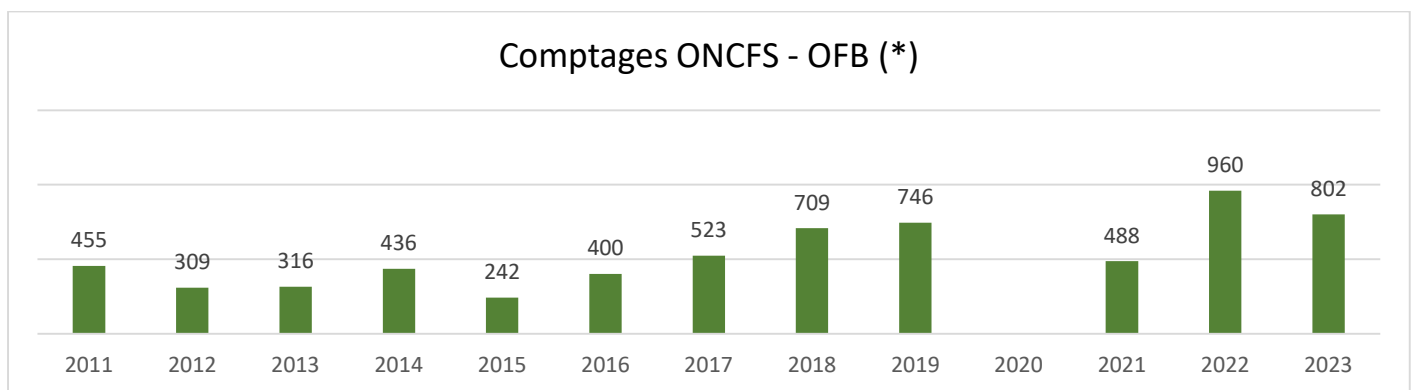
(AFSAL : Agriculteurs Faune Sauvage d'Alsace) mettent en œuvre le cahier des charges de la MAEC (Mesure Agro Environnementale et Climatique) dans des zones prioritaires d'intervention : Les MAEC constituent l'un des outils du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Elles se présentent sous la forme d'un contrat volontaire passé avec un exploitant agricole pour 5 années et elles ont pour but d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement ou de maintenir les pratiques favorables du point de vue de l'environnement. Actuellement, plus de 200 agriculteurs sont engagés dans la mesure collective hamster qui existe depuis 2012. *Source : PNA 2019-2028*



Entrée de terrier

Le nombre de terriers recensés en sortie d'hibernation ne correspond pas directement au nombre de hamsters, mais constitue un indice d'abondance de l'espèce. Le protocole de comptage vise ainsi à suivre les tendances d'évolution de l'abondance et de la répartition de l'espèce.

Malgré ces chiffres en évolution d'apparence favorable, les populations de hamsters restent toujours en deçà du **seuil de survie qui est de 1 500 hamsters sur une surface de 600 hectares d'un seul tenant**. Ce rongeur reste toujours en danger en Alsace.



* L'OFB (Office Français de la Biodiversité) a été créé le 1^{er} janvier 2020, il regroupe l'ex Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et l'ex Agence Française de la Biodiversité.

En 2020 il n'y a pas eu de comptages en raison du COVID.

Pour plus d'informations concernant le Grand Hamster d'Alsace vous pouvez consulter le site : www.hamster-alsace.fr